



Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 Février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux du mois de Février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur DUMORTIER, Maire.

Étaient présents : Jean-Jacques DUMORTIER, Maire - Philibert de MOUSTIER - Jean-Jacques HAINAUT - Mme SERVOISIER, Adjointe - Anne SCHIRATTI-DOUCHEZ - Alain COUDERT - Thierry BEULÉ - Nicole FAUVAUX - Françoise BERLY - Karine JANAS - Didier VERHOESTRAETE - Sandra VALEYRE - Bruno FURCHERT - Yohana SALOMONE - Alex MOTAIS DE NARBONNE - Estelle MAILLOT.

Absents : Isabelle VILAREM (représentée par Mme SERVOISIER) - Pierre CAUVET (représenté par M. DUMORTIER) - Vincent BERJAT (excusé).

Secrétaire de Séance : Estelle MAILLOT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle V144 située Sente de Noisy d'une contenance de 10 417 m² appartenant à la SAFER Hauts-de-France au prix de 36 432 €. Ce terrain est situé en zone naturelle du Plan Local d'Urbanisme et accueille actuellement une activité commerciale de stockage. Le but de l'acquisition est de continuer la politique de sauvegarde de l'espace naturel.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle V144 au prix de 36 432 €,
- **DÉSIGNE** l'étude de Maître MERLIN à LE MEUX pour se charger du dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition

Renouvellement convention SPA d'Essuilet

Le Conseil Municipal, après délibération, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise, option A (sans déplacement) pour une durée de 5 ans au tarif de 0,54 € par habitant soit 1169,10 € pour 2021. Les sapeurs-pompiers volontaires de Boran seront chargés d'emmener les animaux jusqu'à la fourrière située à Essuiles-Saint-Rimault.

Tarifs nettoyage et enlèvement de dépôts sauvages

En complément de la délibération n°2020-64 du 8 décembre 2020 relative aux déjections canines, et afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des espaces publics, il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'instituer un tarif pour le nettoyage de l'espace public et enlèvement de dépôts sauvages à savoir :

Fourgon avec chauffeur (l'heure)	43,42 €
Service d'un agent d'entretien (l'heure)	34,36 €
Prestation avec matériel et lavage mécanisé avec chauffeur (l'heure)	63,84 €
Frais administratifs à chaque intervention	18,11 €
Interventions diverses sécurité (barrières...)	34,36 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **APPROUVE** et **ENTERINE** les tarifs proposés.

Affaires diverses

Points évoqués :

- Mutation De M. ROUCOUX, notre policier municipal vers une autre commune au 01/03/2021. Arrivée d'un nouvel agent (Brigadier-Chef-Principal) au 01/04/2021 et d'un second en attente de confirmation de sa hiérarchie (actuellement gendarme adjoint volontaire).
- Changement de propriétaire au Bar-Tabac-Brasserie de la Place Bourgeois et à la Pizzeria de la rue du Château. Bienvenue aux nouveaux propriétaires !
- Arrêt définitif du camion de pizza « gigi », voir pour un repreneur.
- Hangar communal 15 rue Pasteur : expulsion locative effectuée par l'huissier le 13 janvier dernier, le délai pour récupérer définitivement le bien est estimé par l'huissier à 2 mois.
- Mme SCHIRATTI demande si « des lignes budgétaires seront glissées sur d'autres lignes suite aux dépenses non réalisées pour cette année ». Monsieur le Maire explique qu'effectivement certaines dépenses n'auront pas lieu comme celles liées aux « fêtes et cérémonies », et qu'il y en aura d'autres telles que « les fournitures de petits équipements » : masques... Sans oublier la baisse des recettes chaque année.
- La séance de travail pour la préparation du budget primitif et du compte administratif est fixée au mardi 23 mars prochain.
- Mme SCHIRATTI demande l'installation de matériel de « fitness » dans le parc de la mairie. Projet à étudier.
- Commande passée pour deux nouveaux bancs de touche pour le Football Club Boranais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire,
Jean-Jacques DUMORTIER

